



QUEL AVENIR POUR LES HYPERS ?

Les hypermarchés en voie d'obsolescence ?

Selon la presse spécialisée, ce modèle de commerce, qui date des années 60 est aujourd'hui sérieusement concurrencé par les sites de vente en ligne. Globalement, la part des ventes du non-alimentaire recule, 83% du chiffre d'affaires du groupe Carrefour serait aujourd'hui réalisé en alimentaire. **La plupart des achats d'électroménager, télévision, multimédia s'effectuent sur Internet, Amazon en tête.**

Le Groupe Carrefour enregistre quand même une hausse de son Chiffre d'Affaires (+3,3%), **mais son bénéfice chute, lui, de 23,47%** en raison de mauvais résultats dans l'Hexagone et des pertes de sa filiale Dia.

Le mandat du PDG du groupe, Georges Plassat prend fin en 2018. Tout comme pour les Présidentielles, nous assistons à une bagarre des chefs.

Qui sera le futur Président ??

Du côté de Force Ouvrière, nous nous inquiétons de cette situation. De l'activité des hypermarchés en France, qui emploie 60 000 salariés dépend aussi l'activité d'autres entités du groupe, comme la logistique ou les sièges.

Et pour l'heure, pendant que chacun se voit déjà à la place du Calife, qui se préoccupe de faire du commerce, et de réinventer l'hypermarché ?

Du côté « Ressources Humaines », nous assistons au départ d'Isabelle Calvez, DRH Groupe depuis 5 ans, qui quitte aujourd'hui l'entreprise pour rejoindre un autre grand groupe. Nous lui adressons nos vœux de réussite dans sa nouvelle mission.

Jacqueline Poitou
Déléguée Nationale Hypers France

ELECTIONS PROFESSIONNELLES : TOP DEPART

FO Carrefour a réuni ses responsables nationaux et régionaux le 16 Mars pour le lancement de la Campagne Electorale dans les hypermarchés.

Le cycle des élections CE et DP dans les hypermarchés va réellement débuter au mois de Septembre, avec une soixantaine de magasins concernés sur le 2ème semestre de cette année. La totalité des hypermarchés devant être passés en élections d'ici la fin du premier semestre 2019.

Deux grandes réunions d'informations ont également été programmées au mois de Mars, réunissant environ 250 élus venus des 4 coins de France.

Une première partie portait sur les points de la Loi El Khomri (Loi Travail) qui peuvent nous impacter dans nos hypers, notamment la négociation collective et tout ce qui touche à la durée du travail, mais aussi la surveillance médicale des représentants du personnel.

La deuxième partie a permis d'expliquer le point de la Loi Rebsamen portant sur la proportionnalité des listes électorales. En effet, pour les prochaines élections, nous aurons obligation de respecter la proportionnalité des femmes et des hommes de l'entreprise, et d'alterner les sexes sur nos listes de candidats.... pas simple.

C'est Riom qui a ouvert le Bal le 10 Mars, seul magasin sur le 1er semestre. Le syndicat FO a obtenu tous les postes, avec une très importante participation des électeurs : 87% des salariés ont participé aux votes pour le CE.

Félicitations à Fabrice Lardeau et son équipe.



LA PARTICIPATION AUX BENEFICES consiste en la distribution d'une quote-part du résultat fiscal aux salariés.

Portée par le général de Gaulle dès la fin de la seconde guerre mondiale, l'idée de participation a été mise en place sous sa présidence. D'abord de façon facultative **en 1959**, soumis à la conclusion d'un accord, ce système est devenu obligatoire **en 1967** pour les entreprises de plus de 100 salariés.

Le Code du travail précise la législation et réglementation applicable.

Tous les salariés de l'entreprise sont bénéficiaires de ce mécanisme (caractère collectif), quel que soit leur type de contrat. La participation est exonérée d'impôt et de cotisations sociales.

Très peu de modifications ont été apportées depuis, par différentes lois, (En 1973, en 1986, en 1990, et la dernière en 1994, modifia légèrement le dispositif de participation pour intégrer l'ancienneté dans les critères de répartition de la réserve de participation et intégrera la participation dans le Code du Travail.

Depuis 7 ans, seuls FO et la CGC signent les accords de participation

N'oubliez pas : FO
négocie et signe des
accords, parce que

**SANS
SIGNATURE
Y'A PAS !**

Résultats de ces 7 dernières années (montant moyen pour un employé niveau IIB)

Année	ROC (Résultats)	Montant de la Réserve (en Millions d'€uros)	* PART LEGALE (Sans signature)	Montant Moyen Distribué (Avec Signature de FO)
2010	1 274 M€	153 M€	155 €	1 080 €
2011	898 M€	104 M€	134 €	773 €
2012	929 M€	53 M€	119 €	450 €
2013	1 198 M€	74 M€	126 €	550 €
2014	1 271 M€	77 M€	270 €	630 €
2015	1 191 M€	85 M€	237 €	650 €
2016	1 050 M€	80 M€	122 €	610 €

La part légale est celle du groupe avec accord. A défaut d'accord, la part des hypermarchés serait égale à ZERO sur les dernières années.

**Faites vos
comptes !!**

Un nouvel accord doit être renégocié en 2017, pour une durée de 3 ans. Force Ouvrière gardera le cap et négociera le meilleur pour l'ensemble des salariés du groupe. D'autres critiqueront sans doute, mais ne laisseront pas leur part !!!

Rédaction : Jacqueline
POITOU
Déléguée Syndicale Nationale

Les dates à retenir :

3 Avril : Négo Droit Syndical
4 Avril : Négo Santé au Travail
20 Avril : CCE Hypers SAS
Commission Prévoyance